

SUJETS TRAITÉS

- **Lettres de rappel et dates limites de transmission des données financières 2015**
- **Modifications au devis 2015 et précisions concernant l'admissibilité du maïs-grain, du soya et des pommes de terre au programme Agri-Québec**
- **Comment déclarer les semences de pommes de terre, de maïs-grain et de soya**
- **Ordre des CPA – Rapport NCSC 4660**
- **État de situation sur le traitement des dossiers AGRI**
- **La boîte à infos!**

LETTRES DE RAPPEL ET DATES LIMITES DE TRANSMISSION POUR LES DONNÉES FINANCIÈRES 2015

Nous désirons vous informer que nous avons procédé à l'envoi de 10 200 lettres de rappel concernant la collecte des données financières pour l'année de participation 2015. Le contenu de ces lettres est ajusté en fonction des programmes auxquels participe chaque client.

Expédiées dans la semaine du 4 septembre 2016, ces lettres informent les clients des conséquences de ne pas transmettre leur déclaration de données financières dans les délais prescrits.

Nous vous rappelons que la date limite de transmission des données financières de l'année de participation 2015 sans pénalité est le 30 septembre 2016.

Nous vous suggérons d'accéder à l'unité ***Suivi des dossiers des préparateurs*** afin de vous assurer que la déclaration des données financières des dossiers sous votre responsabilité est bel et bien confirmée avant la date limite sans pénalité.

Les données financières transmises après le **30 septembre 2016** seront tout de même acceptées jusqu'au **31 décembre 2016**. Toutefois, pour chaque mois ou partie de mois de retard au-delà du **30 septembre 2016**, une réduction de **500 \$** sera appliquée au paiement d'Agri-stabilité et le montant du

dépôt maximal du participant à Agri-investissement et Agri-Québec sera réduit de **5 %**.

Si les données n'ont pas été transmises et confirmées le **31 décembre 2016**, l'entreprise ne pourra participer à ces programmes pour l'année **2015** et la contribution à Agri-stabilité ne sera pas remboursée. De plus, les compensations au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) seront réduites de **40 %** pour les années concernées selon le secteur d'activité animal ou végétal et la date de fin de l'exercice financier de l'entreprise.

Une seconde lettre de rappel sera expédiée à la fin du mois de novembre aux clients qui n'auront toujours pas transmis leur déclaration.

MODIFICATIONS AU DEVIS 2015 ET PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ DU MAÏS-GRAIN, DU SOYA ET DES POMMES DE TERRE AU PROGRAMME AGRI-QUÉBEC

Des changements ont été apportés au Devis 2015 afin de considérer l'admissibilité du maïs-grain, du soya et des pommes de terre de table, de prépelage et de semence au programme Agri-Québec. Nous vous invitons à le consulter pour plus de détails.

Voici un rappel des situations possibles ainsi que la démarche à suivre, le cas échéant.

Pommes de terre

Données financières pour l'année de participation 2015 transmises

Entreprises de pommes de terre sans céréales, maïs-grain et oléagineux

Les données nécessaires au calcul étant déjà disponibles dans ces dossiers, nous les avons utilisées pour effectuer le traitement. En conséquence, les producteurs concernés ont reçu ou recevront un avis de dépôt accompagné d'une lettre explicative.

Entreprises de pommes de terre avec céréales, maïs-grain ou oléagineux

Ces entreprises ont reçu une lettre explicative incluant un tableau à remplir leur permettant de distinguer leurs achats de semences de pommes de terre de ceux des céréales, maïs-grain et soya. Vous retrouvez un modèle de la lettre à la fin du dernier bulletin daté du 3 août 2016.

Cette lettre, que nous vous invitons à consulter, présente pour chacune des entreprises concernées, les données financières transmises ainsi que les actions à réaliser.

Précisons que les participants ont *jusqu'au 30 septembre 2016* pour transmettre le tableau rempli.

Données financières pour l'année de participation 2015 non transmises

Les entreprises pour lesquelles les données financières n'ont pas encore été transmises, n'ont pas à remplir la section 2015 du tableau. Cependant, lors de la déclaration de l'ensemble des données financières pour les programmes AGRI, les achats de semences de pommes de terre de table, de prépelage et de semence doivent être déclarés sous le code 9667 - semences et plants hors ASRA (incluant la pomme de terre).

Maïs-grain et soya

Données financières pour l'année de participation 2015 transmises

Pour les années de participation 2014 et 2015, La Financière agricole applique un pourcentage sur le montant de la vente de maïs-grain

(code 019), de soya (code 057), de moulée (code 046) et les revenus d'élevage à forfait avec fourniture d'aliments (code 9620) **afin de considérer l'achat de semences** et ainsi établir les VNA à Agri-Québec.

Les producteurs de maïs-grain et de soya qui désirent que La Financière agricole utilise, pour effectuer le calcul des contributions, le coût réel de leurs semences plutôt qu'un montant basé sur une moyenne provinciale doivent transmettre par écrit au Traitement des données financières, le montant de ces achats dans les 90 jours suivant la date de l'avis. Toutefois, comme le prescrit le programme, tout ajustement au dépôt admissible doit représenter un montant minimum de 150 \$.

Tous les clients pour lesquels nous avons modifié les VNA (avis de dépôt ou non) seront informés par un appel téléphonique automatisé de cette possibilité. Ces appels ont débuté le 16 septembre 2016.

Données financières pour l'année de participation 2015 non transmises

Les achats de semences de maïs-grain et de soya doivent être déclarés sous le code **9666** - Semences et plants **sous ASRA** (incluant maïs-grain et soya).

COMMENT DÉCLARER LES SEMENCES DE POMMES DE TERRE, DE MAÏS-GRAIN ET DE SOYA

Pour l'année de participation 2015

Produit	Code
Toutes les pommes de terre	9667 – Semences et plants hors ASRA (incluant la pomme de terre)
Maïs-grain et soya	9666 – Semences et plants sous ASRA (incluant maïs-grain et soya)

ORDRE DES CPA – RAPPORT NCSC 4660

Depuis le 1^{er} avril 2016, Comptables professionnels agréés Canada (CPA) exige que le rapport NCSC 4660 soit joint à toutes déclarations de données financières transmises de façon électronique, lorsque

les états financiers ayant été utilisés pour effectuer la déclaration AGRI ont fait l'objet d'une mission d'audit ou d'examen. Par conséquent, à la demande de l'Ordre des CPA du Québec, La Financière agricole a ajouté, à l'outil de saisie des données financières, le bouton *Parcourir* au panorama de confirmation pour permettre aux membres de l'Ordre des CPA de joindre le rapport NCSC 4460 (voir les modèles insérés aux pages 4 et 5).

L'Ordre des CPA a émis un bulletin à cet effet en mars 2016 pour en aviser ses membres. Vous pouvez consulter l'article publié ayant pour titre : « NCSC 4460 : rapport à émettre par les préparateurs accrédités pour les programmes AGRI ». Dans cet article, l'Ordre a publié le modèle du rapport NCSC 4460 à utiliser pour joindre à la déclaration de données financières.



Cette nouvelle section apparaîtra dorénavant dans tous les bulletins. Dans un objectif d'amélioration continue, elle sera utilisée pour vous informer de façon concise sur des éléments en lien avec la déclaration des données financières.

Dossiers avec animaux laitiers - Attention à la déclaration des inventaires de vaches

En effet, les vaches utilisées pour la production laitière doivent être déclarées au **code 52724** Vaches de 45 mois et plus (ou nb total de vaches).

Quant à l'inventaire de vaches résultant de la production de sujets reproducteurs laitiers, il doit, quant à lui, être déclaré au code 51724 Vaches de moins de 45 mois.

Pour plus de détails, référez-vous au document Association des différents types de codes pour les principales productions animales qui est disponible sur le site internet de la FADQ au même endroit que le devis que vous trouverez au lien suivant <http://www.fadq.qc.ca/agri-stabilite/informations-pour-les-preparateurs-de-donnees/capsules-et-trousses/#c1002>.

Pour toute question relative à cet envoi, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel attitré à la collecte des données financières des programmes AGRI.

Pour plus de renseignements sur l'utilisation de cette fonctionnalité mentionnée précédemment, vous pouvez consulter le Guide de déclaration de données financières à la section 36 - Confirmation d'envoi de la demande.

ÉTAT DE SITUATION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS AGRI

Vous pouvez consulter les statistiques portant sur l'avancement du traitement des dossiers AGRI sous l'onglet *Naviguer* à la section Statistiques du site Internet de La Financière agricole.

Modèle du rapport NCSC 4460

A) Lorsqu'une mission d'audit a été effectuée sur les états financiers

Rapport sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit

À La Financière agricole du Québec

Conformément à la demande d'accréditation de La Financière agricole du Québec, nous avons pour mission de préparer la déclaration des données financières au XX [date] et pour la période close à cette date. Cette déclaration des données financières se rattache à la mission d'audit des états financiers de [Société ABC Inc.] pour l'exercice clos le XX XX 20X1 que nous avons réalisée et au terme de laquelle nous avons délivré un rapport daté du XX XX 20X2.

Le présent rapport a été préparé conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4460, *Rapports sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit ou d'examen*. Notre responsabilité consiste à faire rapport sur les autres éléments. Cette norme requiert que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et mettions en œuvre des procédures pour satisfaire aux autres obligations en matière de rapport. Les procédures que nous avons choisi de mettre en œuvre sont celles qui, selon notre jugement professionnel, nous permettent de fonder le présent rapport. Ces procédures diffèrent, de par leur nature et leur étendue moindre, des procédures à mettre en œuvre pour l'expression d'une opinion d'audit ou d'une conclusion de mission d'examen. Le lecteur doit donc garder à l'esprit que les procédures mises en œuvre pourraient ne pas convenir à ses fins.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou de conclusion de mission d'examen à l'égard des autres éléments.

En ce qui concerne les autres obligations en matière de rapport, nous avons préparé la déclaration des données financières à La Financière agricole du Québec.

Le présent rapport est destiné uniquement à l'usage de La Financière agricole du Québec et ne doit pas être utilisé par d'autres parties.

*Signature officielle à utiliser*¹
[Date du rapport de l'auditeur]
[Adresse de l'auditeur]

¹ <http://cpaquebec.ca/fr/la-profession-et-lordre/obligations-des-cpa/comptabilite-publique/modeles-de-signature/>

B) Lorsqu'une mission d'examen a été effectuée sur les états financiers

Rapport sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'examen

À La Financière agricole du Québec

Conformément à la demande d'accréditation de La Financière agricole du Québec, nous avons pour mission de préparer la déclaration des données financières au XX [date] et pour la période close à cette date. Cette déclaration des données financières se rattache à la mission d'examen des états financiers de [Société ABC Inc.] pour l'exercice clos le XX XX 20X1 que nous avons réalisée et au terme de laquelle nous avons délivré un rapport daté du XX XX 20X2.

Le présent rapport a été préparé conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4460, *Rapports sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit ou d'examen*. Notre responsabilité consiste à faire rapport sur les autres éléments. Cette norme requiert que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et mettions en œuvre des procédures pour satisfaire aux autres obligations en matière de rapport. Les procédures que nous avons choisi de mettre en œuvre sont celles qui, selon notre jugement professionnel, nous permettent de fonder le présent rapport. Ces procédures diffèrent, de par leur nature et leur étendue moindre, des procédures à mettre en œuvre pour l'expression d'une opinion d'audit ou d'une conclusion de mission d'examen. Le lecteur doit donc garder à l'esprit que les procédures mises en œuvre pourraient ne pas convenir à ses fins.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou de conclusion de mission d'examen à l'égard des autres éléments.

En ce qui concerne les autres obligations en matière de rapport, nous avons préparé la déclaration des données financières à La Financière agricole du Québec.

Le présent rapport est destiné uniquement à l'usage de La Financière agricole du Québec et ne doit pas être utilisé par d'autres parties.

Signature officielle à utiliser²

[Date du rapport du professionnel en exercice]

[Adresse du professionnel en exercice]

² <http://cpaquebec.ca/fr/la-profession-et-lordre/obligations-des-cpa/comptabilite-publique/modeles-de-signature/>